

2016_CT2_154

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Rapport d'activités annuel 2015 du délégataire du réseau "Aix en Bus"

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 12 octobre 2016

03_2_02

■ **Rapport d'activités annuel 2015 du délégataire du réseau « Aix en Bus »**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Rapport d'activités annuel 2015 du délégataire du réseau « Aix en Bus »

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet pour information au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par convention de délégation de service public en date du 29 juillet 2011, prenant effet au 1er janvier 2012 et arrivant à expiration le 31 décembre 2019, l'autorité organisatrice des transports et de la mobilité durable a confié à la société KEOLIS PAYS D'AIX, dite « le Délégataire », la gestion déléguée du réseau de transports publics urbains "AIX EN BUS".

En l'application de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de prendre connaissance du Rapport Annuel du Délégataire établi en respect de l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_154-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Ce rapport retrace pour l'année 2015 l'exécution des services mis à la charge du délégataire par voie de convention, ces services recouvrent les prestations suivantes précédemment effectuées via des marchés publics séparés :

- des services scolaires de Luynes, Les Milles, Duranne, Granettes et Puyricard,
- des lignes de Diablines du centre ville,
- des lignes régulières reliant Aix-en-Provence à Venelles,
- de l'exploitation et du gardiennage des parcs-relais existants et à venir.

Le périmètre géographique et les prestations ont été élargis pour comprendre :

- Aix-en-Provence, Le Tholonet, Saint Marc Jaumegarde et l'intégration de Venelles (l'extension à Eguilles est reportée), 500 000 Kms supplémentaires sont parcourus chaque année avec de nouveaux quartiers mieux reliés entre eux (soit un total de 6.300.000 kilomètres par an), la vidéosurveillance est installée dans les bus pour une meilleure sécurité des usagers et des conducteurs, le parc de véhicules est considérablement rajeuni (véhicules neufs au 1er janvier 2012 et un âge moyen inférieur à 3 ans, contre 7 ans dans l'ancienne DSP),

La convention de délégation de service public comporte un « ilôt concessif » qui met à la charge du délégataire :

- Un ou des dépôt(s) accueillant l'ensemble du matériel roulant, des bureaux et des ateliers, qui en fin de concession reviendront en pleine propriété à l'autorité délégante au titre des biens dits « de retour ». Il s'agit d'un investissement de 12,6 M€ sur la durée du contrat, dont le poids prévisionnel est d'environ 1,5 M€ / an en moyenne.
- Cet équipement a été inauguré en Novembre 2015.

Le rapport d'activités du délégataire fait état de l'offre de transport du réseau, du personnel, de la fréquentation du réseau, des charges du délégataire, de l'état des matériels roulants, de la mise en service du dépôt, des produits issus de l'exploitation du service public, du dispositif mis en œuvre pour le suivi et le contrôle de la qualité du service.

Le rapport est organisé autour des 4 faits marquants de l'année 2015 qui sont les suivants :

- La hausse tarifaire au 1er mars ayant généré une augmentation de 7,7%
- Le nouveau dépôt inauguré en novembre 2015
- Le mouvement social à l'occasion des négociations annuelles obligatoires
- Le renouvellement d'une partie du comité de direction suite au mouvement social

I – Offre de transport du réseau Aix en Bus

Dans le cadre du rapport d'activités 2015, le délégataire fait état des résultats suivants :



- Avec 6 005 375 km commerciaux exécutés en 2015, le réseau Aix en Bus a réduit son offre kilométrique de 53 137 km (-0,87%) par rapport à 2014 (6 058 512 km) se rapprochant ainsi des engagements initiaux pris à la signature du contrat à partir de 2014. Cependant, il est à noter que les prévisions issues de l'avenant 6, situaient l'offre, hors transport à la demande à hauteur de 6 121 034 kms commerciaux.

- Les lignes les plus concernées par les réductions d'offre sont : Lignes 14 25 6 15 35 11 et 3s
- Les lignes en augmentation sont les suivantes (12s, 1,2,3,5,7,9,10,16,18,22,23,M1,M2,M3,Diab C), elles représentent 94 607 kms hors services à la demande et navettes.
- En dehors de ces ajustements de l'offre commerciale, ont été créés un service de soirée les vendredis et un service de réservation par internet pour les lignes à la demande, lesquelles sont étendues les Dimanches et les jours fériés (Flexo et Flexibus)
- L'offre kilométrique commerciale sous-traitée se maintient à 30 % très près de 2014, confirmant cette spécificité Aixoise qui se démarque par un taux élevé.

Les principales évolutions visaient en 2015 les services scolaires pour lesquels :

- Les renforts scolaires ont été rationalisés au travers d'une baisse du trafic de 21 %;

Ligne	2S	3S	5S	8S	9s	10s	12s	13s	19s	Total
km 2015	7 184	4 849	4 209	7 002	6 915	5 709	13 694	-	10 705	60 268
km 2014	8 058	7 974	4 412	7 323	7 199	5 973	13 308	10 896	11 615	76 757
Delta	- 874	- 3 124	- 202	- 321	- 284	- 264	386	-10 896	- 909	-16 489
										-21%

- et une diminution globale des circuits scolaires et associés;

Ligne	Creps	Circuit Scolaires	Total
km 2015	1 599	116 628	118 227
km 2014	2 631	150 919	153 551
Delta	-1 032	- 34 291	- 35 323
			-23%

A l'instar de 2014 l'année 2014, le délégataire fait état de perturbations de services résultant :

- de grève : 5 jours du 30 mars au 3 avril 2015, avec une moyenne de 17 000kms effectués quotidiennement, l'impact de ce mouvement social est significatif



II- Le parc de matériel roulant

La convention de délégation de service public met le matériel roulant à la charge du délégataire qui satisfait cette obligation principalement via des contrats de location longue durée, assurant ainsi le maintien de l'exigence de véhicules peu âgés.

La majorité des véhicules étaient neufs au 1er janvier 2012.

Une majorité des véhicules sont aux normes EURO V et utilisent un carburant alternatif type DIESTER, ce qui a pour effet de réduire les émissions polluantes.

L'âge moyen du parc est de 4,4 ans au 31 décembre 2015 contre 3,81 ans en 2014.

évolution de l'âge du parc				
Type de véhicule	âge moyen		âge maximum	
	2014	2015	2014	2015
Autobus Standard, Low entry et midibus	3,24	3,91	3,39	4,07
Minibus	2,78	2,27	3,3	3,86
Autocar et midicar	3,85	4,68	8,39	9,07
navettes électriques	8,82	9,50	13,12	13,79
	3,81	4,40		

Le parc passe de 207 véhicules en 2013 à 157 en 2015, dont 124 utilisés du délégataire, avec un taux de réserve en augmentation qui passe de 14,5 % à 17,7 %, la part du parc affectée aux sous traitants étant en baisse de 2 % (28 % en 2014 contre 26 % en 2015).



Répartition des véhicules	Contrat annexe 21	Nombre de véhicules au 31/12/2013	Nombre de véhicules au 31/12/2014	Véhicules de réserve 2014	Nombre de véhicules au 31/12/2015	Véhicules de réserve 2015	Totaux 2015
Exploitation en propre	112	125	114	12	97	12	109
Standard	54	56	54	5	49	5	54
Low Entry	27	30	30	3	27	3	30
Midibus	13	16	13	2	7	2	9
Minibus	7	17	7	1	3	1	4
Minibus +	11	6	10	1	11	1	12
Exploitation par des sous-traitants	34	41	31	6	27	10	37
Standard				1			0
Midibus	2		2		2	1	3
Minibus (9 places)	8	14	7	3	7	3	10
Midicar	5	5	4	1	4	1	5
Autocar	19	22	18	1	14	5	19
Total propriété de Keolis	146	166	145	18	124	22	146
Standard							0
Low Entry	16	15	17	2	13	2	15
Midibus							0
Minibus	5	5	5	1	4	1	5
véhicule électrique	19	21	19	19	16	3	19
Total propriété des sous-traitants	40	41	41	6	33	6	39
Total général	186	207	186	24	157	28	185

Sinistralité et accidentologie

Avec 172 accidents déclarés en 2015 contre 197 accidents en 2014, la sinistralité baisse de 12.7%.

L'année 2015 a vu 143 accidents matériels et 29 accidents corporels, pour lesquels le délégataire est responsable dans 31.2% des cas.

Il est à noter une baisse significative :

- des accidents corporels entre 2014 et 2015 (-17.1 %),
- des accidents pour lesquels le délégataire est responsable (-25.7 %).

III – Fréquentation

Après avoir augmenté de 22.93 % entre 2013 et 2014, la fréquentation est en baisse de 4 % entre 2014 et 2015, soit 14 540 627 voyages comptabilisés en 2015, contre 15 136 111 en 2014.

Cette baisse s'explique, par différents facteurs impactants : grèves de 5 jours, réduction de l'offre kilométrique sur certaines lignes (réduction de l'offre kilométrique totale en 2015 est de 4.74 %) et très probablement événements nationaux liés aux attentats en janvier et novembre 2015.

N° Ligne	TOTAL 2015	TOTAL 2014	
1	204 892	222 140	-8%
2	1 502 188	1 593 918	-6%
3	1 154 521	1 110 327	4%
4	1 257 724	1 228 215	2%
5	1 910 960	2 066 342	-8%
6	762 953	954 802	-20%
7	824 397	900 354	-8%
8	1 763 665	1 682 434	5%
9	379 381	408 442	-7%
10	580 402	573 173	1%
11	313 529	339 496	-8%
12	175 793	162 672	8%
13	642 424	695 099	-8%
14	49 780	69 240	-28%
15	329 213	350 359	-6%
16	4 987	4 452	12%
18	377 070	403 759	-7%
19	407 134	433 941	-6%
20	133 802	151 970	-12%
21	42 689	63 514	-33%
22	25 792	38 337	-33%
23	138 872	80 304	73%



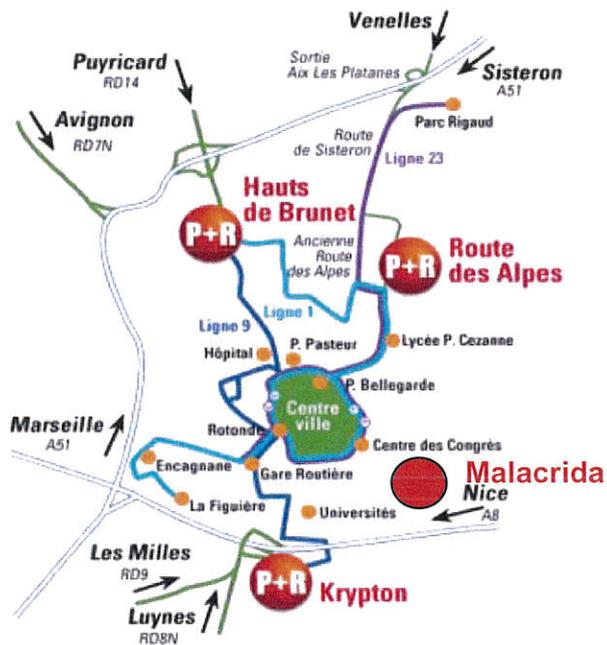
N° Ligne	TOTAL 2015	TOTAL 2014	
24	9 230	3 974	132%
25	435 697	446 438	-2%
10 S	16 356	15 599	5%
12 S	21 731	25 760	-16%
13 S		6 342	-100%
14 S		85	-100%
19 S	16 750	18 157	-8%
2 S	27 233	29 639	-8%
23 S		4 979	-100%
3 S	27 880	28 543	-2%
5 S	6 657	7 125	-7%
8 S	35 630	35 743	0%
9 S	23 885	22 664	5%
CREPS		16 022	
M1	150 750	180 190	-16%
M2	269 667	290 196	-7%
M3	95 934	95 634	0%
SCOL	158 723	174 781	-9%
FLEXI	13 864	14 755	-6%
Diabline A	91 202	66 199	38%
Diabline B	56 264	41 018	37%
Diabline C	100 700	78 978	28%
Bus de nuit	309	-	
TOTAL	14 540 627	15 136 111	-4%

IV- Les Parcs Relais

La DSP intègre la gestion des Parcs-Relais de stationnement donnant droit à l'utilisation du réseau Aix en Bus, ouverts de 6h30 à 21h00 (sortie au-delà laissée libre).

On note une fréquentation assez faible des P+R aixois, générant une recette de 198 787 € en 2015 contre 171 625€ en 2014 (soit +15.8%).

Dans le cadre des travaux d'extension du P+R Krypton, il a été décidé dans l'avenant 6 la sortie du Krypton de la DSP. L'engagement contractuel des dépenses du délégataire relatif aux P+R a été réduit de 34 816 € en 2015 (avenant 6 à la DSP).



V- Ratio voyageurs /kilomètres (V/K)

Il s'agit d'un ratio qui permet de mesurer le nombre de voyages effectués par kilomètre parcouru (kms ciaux + kms Hlp). Il s'agit d'un ratio de rendement et d'efficacité, fortement dépendant de la densité et de la morphologie urbaine, le territoire Aixois étant étendu.

Selon les données du RAD 2015 le réseau urbain d'Aix en Provence obtient un ration V/K de 2,42 en 2015, en baisse par rapport à 2014 (2,51), étant précisé que ce ratio est calculé depuis 2 ans sur les kilomètres commerciaux et non les kilomètres totaux (le ratio de 2013 calculé sur les kilomètres totaux était de 1,9 ce qui a pu faire apparaître en 2014 une baisse sensible erronée).

Selon les données UTP 2014 (données 2015 non encore publiées) le ratio Aix en bus était en 2014 de 2,01 à comparer avec des réseaux de caractéristiques comparables :



- Amiens : 2,37
- Pau : 2,32
- Avignon : 1,64
- Bayonne : 1,60

Un panel de 10 réseaux comparables en taille fait état en 2014 d'un ratio moyen de 2,09.

Et le V/K moyen des villes de 100 000 à 250 000 habitants était en 2014 de 2,43.

VI- Recettes issues du trafic

Avec un total de **4 988 506 € en 2015** contre **4 478 333 €** en 2014, les recettes commerciales sont en hausse de 11,39 % et 510 173 € par rapport à 2014. Cette évolution favorable s'explique principalement la hausse des tarifs, la fréquentation étant en baisse.

Avec un engagement prévisionnel pour les recettes commerciales directes de 4 968 078€ en 2015 à l'issue de l'avenant 6, l'objectif est atteint en ce qui concerne les recettes commerciales directement tirées du trafic.

En 2014, cet objectif était atteint dans des proportions quasi identiques + 3,98% contre + 4% en 2015 par rapport au prévisionnel.

Les recettes de trafic indirectes (compensations de l'autorité délégante) étaient prévues en 2015 à l'issue de l'avenant 6 à hauteur de 987 287€, elles ont été réalisées à hauteur de 1 022 462€, soit +3,5%.

Si le poids des recettes commerciales s'est accru de 2% entre 2014 et 2015, la contribution financière de l'autorité délégante représente 81% du total et y compris les compensations sociales, l'autorité délégante prend en charge 84 % des produits de la délégation.

Au bilan, il est à noter que la part des recettes commerciales demeure faible en comparaison des réseaux de taille comparable, même si depuis la signature du contrat en 2012 les recettes commerciales ont progressé de 30% passant de 3,764M€ à 4,988M€.

Le réseau Aix en Bus obtient pour 2015 un ratio Recettes / Dépenses (R/D) de 9,19% contre 13,3% en 2014.

La part des tickets unitaires (ticket unité et ticket 2 voyages) dans les recettes commerciales demeure conséquente avec 39,6% contre 38,7% en 2014 :

Les tickets 2 voyages se sont vendus à hauteur de 23% contre 17% pour les tickets unités.

Bien que tous les abonnements soient en hausse (à l'exception des abonnements scolaires quasi stables) il est à noter que la part globale des abonnements est en légère baisse par rapport à 2014 : **37,4 contre 38,2%.**

Les abonnements (mensuel, annuel, jeune et scolaire) représentent 37,4% des recettes usagers et 33% hors P+R.

Les abonnements (mensuel, annuel, jeune et scolaire) représentent 38,02% des recettes usagers et 33% hors P+R.

Ce sont les abonnements annuels qui progressent le plus avec :

- + **19,2% pour les Jeunes plus annuels** (en deçà des prévisions néanmoins)
- + **25,4% pour les abonnements annuels** (très près des prévisions)



De manière marginale, on peut signaler la très forte baisse des tickets 3 jours, moins 75% (5955 en 2014 contre 1482 très près de ce que le contrat prévoyait).
Ainsi que la forte progression du ticket partenaire, plus 49% (beaucoup moins cependant que les prévisions).

Ratio Recettes* / Voyage

Il s'agit d'un ratio qui permet d'établir si un voyageur transporté rapporte une recette faible ou élevée. En 2014, le niveau des tarifs du réseau d'Aix est légèrement moins satisfaisant que la moyenne des réseaux de taille similaire, avec 35 centimes de recettes pour un voyage, contre 41 centimes en moyenne.

En 2015, le ratio R/V est de 0,41 centimes, en légère progression (cette donnée n'est actuellement pas publiée pour les réseaux comparables)

**Il s'agit des recettes de trafic totales (directes et indirectes)*

IV – Le personnel

Le délégataire dispose en 2015 d'un effectif total au 31 décembre 2015 de 347 personnes dont 283 conducteurs, contre 332 (dont 274 conducteurs) en 2014.

Globalement l'effectif a augmenté de 4,5% ;

Cette hausse est répartie pour 3,8% sur l'effectif conduite et pour 10,3% sur le reste de l'effectif. Selon le délégataire la hausse de l'effectif « conduite » porte notamment sur des contrats à durée déterminée, destinés à pallier à l'absentéisme des conducteurs en hausse de 3 points.

L'effectif CDI augmente en particulier du fait des recrutements à la maintenance en raison de l'internalisation de la maintenance des véhicules suite à la construction du dépôt, tel prévu contractuellement.

A noter que la part du personnel féminin n'évolue pas en 2015 (14% de l'effectif est composé de femme).

Nota : Le RAD 2015 ne retrace pas contrairement à 2014 les données en ETP tel que prévu contractuellement, ni la décomposition de l'intérim qui semble inclus dans les données globales communiquées.

Les conducteurs représentent 81% des effectifs au 31 décembre 2015, le taux de personnel hors conduite apparaît donc toujours faible.

Zoom sur l'absentéisme :

En baisse entre 2012 et 2014 l'absentéisme est reparti à la hausse.

Le taux d'absentéisme de l'ensemble des personnels qui était passé de 10,9 % en 2013 à 9,3 en 2014, remonte à 10,9% en 2015.

Soit une baisse de -15% de 2013 à 2014 et une hausse de 31% de 2014 à 2015.

La part des accidents de travail dans le taux d'absentéisme est en forte augmentation (+ 1 tiers par rapport à 2014) tandis que la part des arrêts motivés par la maladie en légère hausse, demeure importante.



Grève et droit de retrait :

L'année 2015 a été marquée par une pression sociale importante tout au long de l'année et notamment 5 jours de grève du 30 mars au 3 avril 2015.
Le mouvement social de 2015 résulte essentiellement de revendications salariales.

Suite à 12 réunions de négociations la Direction de Keolis est parvenue à un accord apportant une progression des salaires nets de 1.42 %.

A noter que des mesures individuelles coercitives ont également dues être prises.

Zoom sur la formation :

Le délégataire fournit un tableau détaillé des formations 2015 (intitulé de la formation, nombre de personnes concernées et nombre d'heures).

289 personnes (contre 377 en 2014) ont bénéficié d'une formation en 2015 dont 74 pour des formations obligatoires.

Ce programme représente un coût global de 219 000 € (soit **2.5 % de la masse salariale**) contre 328 998 € (- 33,4%). Le plan de formation demeure néanmoins au dessus du taux légal prévu au contrat soit 1.6 % (ce taux était de 3,6% en 2014).



V - Charges

Les charges totales de la DSP sont en 2015 de 37,4M€ .

Elles évoluent de 2,7% par rapport à 2014, pour une diminution des kilomètres de – 0,5%.
Les charges variables qui sont composées des charges de conduite (roulage – conducteurs- annuités du matériel roulant) et de la sous-traitance représentent 75%, pour 20% de charges de structure et 5% de charges liées au dépôt.

(Les engagements contractuels ventilent les charges prévisionnelles comme suit pour 2015 : Charges variables 74%, charge de structure 21% charges liées au dépôt 5%).

En 2014 la ventilation des charges était la suivante : Charges variables 78%, charges de structure 20%, charges liées au dépôt 2%.

1. Masse salariale

Les comptes du délégataire retracent pour 2015 une charge de 12 643 437€ pour le personnel (hors sous traitance), contre 12 774 009 € soit en variation de – 130K€.

Les charges de personnel de structure s'élèvent en 2015 à 2 732 622 € contre 2 395 668 € en 2014 (soit + 14,06%)

2. Les Charges variables

Les charges variables sont de 28M€ en 2015, en baisse de 0,5M€ soit en baisse de plus de 3% par rapport à 2014.

L'ensemble des postes est en baisse, mais le total est supérieur au prévisionnel 25,8M€ à la signature du contrat et 24,3M€ à l'issue de l'avenant 6.

2.1 Les Frais Kilométriques

Les frais kilométriques (ou coût de roulage) qui sont composés du gasoil, des pneumatiques et de l'entretien du parc de véhicules, **sont en diminution de près de 4% par rapport à 2014, mais sont supérieurs au prévisionnel de 30%.**

Coût de roulage 2015 = 4 226 393 € / Coût de roulage 2014 = 4 390 252€

3. Frais généraux

En pratique cette notion recouvre l'ensemble des dépenses qui n'ont pas pour contrepartie l'entrée d'un nouvel élément dans l'actif de l'entreprise.

Ils s'élèvent à 7 644 646 € en 2015 alors qu'ils étaient de 7 183 K€ en 2014; l'écart s'explique principalement par l'augmentation:

- Des achats pour + 169 K€ (Carburants, fournitures diverses...)
- Des charges de personnel de structure pour + 337 K€

Les charges relatives au personnel de structure sont en augmentation de 2012 à 2015 et constituent la principale hausse avec 1,2M€ entre 2012 et 2015, tout en restant faibles par rapport au autres charges de personnel comme précisé au chapitre IV Personnel.

(Le poste personnel de structure qui représente 36% des charges de structure et + 584€ par rapport au prévisionnel, a connu une augmentation de +77% entre 2012 et 2015)



3.1 Les Services extérieurs

Ce poste représente 3 148k€ en 2015 soit 41% des charges de structure. L'écart par rapport au prévisionnel est de 100K€ ; Le total est en baisse par rapport à 2014 de 1%.

Les frais de siège et de direction déléguée entre 2014 et 2015 ont baissé de 21K€ soit 1,7%.

Entre 2012 et 2015 l'augmentation des frais de siège et de direction déléguée est de +7,9%.

4. Dépôt

Le dépôt à construire par le délégataire constitue un bien de retour pour la collectivité en fin de contrat. Il est situé sur le Pôle d'Activités d'Aix en Provence – Les Milles.

Son coût global est de 12,6 M€ ; l'année 2015 a été celle de la construction et de la mise en service du dépôt au mois de septembre.

Les amortissements liés au dépôt pour l'année 2015 ont été de 1 196 653 €.

La location des 2 dépôts provisoires s'élève à 579 000 € (balance comptable) pour 2015 (564K€ dans le rapport annuel).

5. Impôts, taxes et versements assimilés

En 2015

Impôts sur les sociétés :		0 €
Taxe professionnelle (CFE + CVAE) :	311 946 €	
Taxe sur les salaires :		748 943 €

En 2014

Impôts sur les sociétés :		0 €
Taxe professionnelle (CET) :	345 242 €	
Taxe sur les salaires :		792 681 €

Comme en 2014 Kéolis Pays d'Aix n'a pas payé d'impôt sur les bénéfices (I.S.) en 2015 car la société a présenté un résultat déficitaire.

La Contribution Economique Territoriale (CET), qui a remplacé la Taxe Professionnelle en 2010 et qui est composée principalement de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, constitue avec la taxe sur les salaires (TS) la principale composante de ce poste.

La CET constitue l'essentiel de la Contribution puisqu'elle est assise sur le Chiffres d'affaires réalisé par l'entreprise (34 397 875 € en 2015 contre 35 930 895 € en 2014).

La TS est payée par les entreprises non soumises à la TVA sur le Chiffre d'Affaires et assise sur la masse salariale qui est de 12 643 437 € en 2015 contre 12 774 009 € en 2014.

VI - Produits

En 2015, le Chiffre d'Affaires de la DSP représente avec 34 397 875 € (- 1 533 020 € par rapport à 2014, soit - 4,26), ce qui correspond à la baisse des recettes annexes et de la contribution forfaitaire.

Ce CA se décompose en différents postes et principalement la contribution forfaitaire de l'Autorité déléguée (CF), pour 28 034 955 € en 2015 (- 2 174 000 € par rapport à 2014, soit -7.2%),



1 - Recettes de trafic

En 2015 : 4 988 506 €, contre 4 478 433 € en 2014 pour un prévisionnel issu de l'avenant 6 passé en 2015, de 4 968 078€ (+4,3%).

Soit une hausse par rapport à l'année 2014 est de 11,4 % et + 510 073 €.

Entre 2012 et 2015 la hausse est sensible avec + 33%.

2 - Recettes de publicité

Administrées par la régie publicitaire Métrobus pour le compte de Keolis.

En 2015 : 181 000€, contre 213 308€ en 2014 soit une baisse de 15 % et – 32 308€

Le prévisionnel de 320 K€ est donc très éloigné du réalisé (-43%).

3 - Produits des amendes

En 2015 : 90 061€, contre 88 693€ en 2014 pour un prévisionnel de 131 311€

Soit une hausse de 1,53 % et + 1368€ mais inférieures aux prévisions (-36%).

4 - Autres produits

La somme des compensations de la CPA sur le réseau Aix en Bus représente 1 022 462 € en 2015 contre 864 696 € en 2014 (+ 18,24%), qui se décomposent :

- Tarifs sociaux : Cartes Merveil = 644 477€ contre 564 362 en 2014
RSA, chômeurs = 238 620 € contre 216 109 € en 2014
CMU = 35175 € nc en 2014
- Compensation de la tarification Cartreize (voyageurs du Conseil Départemental 13 bénéficiant d'une correspondance sur le réseau Aix en Bus) : 82 482 € (forfait contrat)
- Compensation de la tarification combinée TER/CPA (voyageurs TER / Conseil Régional bénéficiant d'une correspondance sur le réseau Aix en Bus) : 1428 € contre 1 659 € en 2014



5 - Évolution de la tarification

L'année 2015 a été marquée par une augmentation tarifaire au 1er mars sur les titres suivants :

Billet unité	1,00 €	1,10 €
Ticket journée P+R	2,00 €	2,20 €
Ticket Partenaire	0,70 €	0,80 €
Ticket X voyages	0,70 €	0,80 €
Ticket 20 voyages CCAS	11,20 €	13,00 €
Ticket 10 voyages	7,00 €	8,00 €
Ticket 10 voyages Diablins	4,00 €	5,00 €
Abonnement mensuel	24,00 €	27,00 €
Abonnement mensuel P+R	25,00 €	27,00 €
Abonnement mensuel Diablins	15,00 €	18,00 €
Abonnement annuel	230,00 €	260,00 €
Abonnement annuel P+R	230,00 €	260,00 €
Abonnement Groupe	0,50 €	0,80 €
Ticket Aller / Retour	Création	2,00 €
Abonnement salarié 40 voyages	Création	23,00 €

. Une tarification spécifique est créée pour le service de soirée « Flexo » avec un ticket unitaire à 3€.

VII - Commercial et Marketing

Taux de contrôle et de fraude

Pour mémoire : Le taux de fraude constaté pour 2014 est de 18% contre 40% en 2013 (données issues d'une enquête spécifique), avec un renforcement à 16 agents de l'équipe dédiée, dressant 15 097 PV en 2014 contre 8 851 en 2013.

Le nombre de voyageurs contrôlés pour 2015 est de 297 957, contre 392 598 en 2014 soit une baisse de - 24% et 94 641. Le taux de contrôle est en baisse de 20 %.

Le taux de recouvrement était en 2014 de 48,8%, il est en 2015 de 45,5 %.

Il n'a pas été réalisé d'enquête fraude spécifique en 2015.

Accessibilité

L'ensemble des véhicules mis en circulation sur le réseau Aix en Bus est accessible (à l'exception des Diablins) ; il a également été mis en place des rampes d'accès à bord des autobus et un système d'annonces sonores et visuelles.

L'ensemble de ces éléments sera repris à l'occasion de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) à partir de 2016.

VIII – La qualité

La démarche qualité est mise en œuvre à partir de 2015 sur la base d'un référentiel élaboré en accord avec l'autorité déléguée tel que prévu contractuellement.

Seuls les items Accessibilité & attitude commerciale et Informations dans les lieux publics seront mis en œuvre en 2016.

L'objectif de ponctualité était fixe entre 64% et 66% (passage à l'heure aux arrêts : 61 mn à + 4 mn) sur les 12 mois de 2015 le taux moyen relevé est in fine de 64,73% (le taux le plus faible concerne le mois de juin avec 61,45% et le plus élevé avec 68,52% en août 2015).

La qualité de l'information voyageurs a été quant à elle, en deça des résultats attendus, du fait de l'information aux points d'arrêt, malgré les efforts portés sur la qualité des impressions avec des fonds de cadre plus valorisants. Les têtes de points d'arrêts ont présentées de nombreuses défaillances également (absence – dégradation – décollage...)



IX - Conclusion - Perspectives

Cette année 2015 se caractérise par :

- L'optimisation du réseau,
- la réduction significative mais insuffisante du taux de fraude,
- une mise en service de nombreuses infrastructures et équipements permettant de mieux fonctionner et générer de la productivité
- la livraison du dépôt Aix en Bus

L'année 2016 est axée sur :

- Poursuite des actions visant à améliorer la qualité de service (démarche qualité),
- La consolidation du réseau et de l'offre en tenant compte des problématiques de travaux dans le centre-ville d'Aix en Provence (Places des Prêcheurs – Madeleine – Cours Sextius...)
- L'adaptation permanente de l'offre pour correspondre au mieux aux attentes des voyageurs,
- La mise en œuvre du dispositif d'accessibilité (Ad'AP) des points d'arrêt,
- Le lancement de la démarche d'information dynamique des voyageurs (SAE-IV)



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3 ;
- L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- Le Décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 10 octobre 2016;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article unique :

Le Conseil de la Métropole prend acte du rapport d'activités annuel pour l'exercice 2015 de la Délégation de Service Public « Aix en Bus » (annexé au présent rapport).

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Rapport d'activités annuel 2015 du délégataire du réseau "Aix en Bus"

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016